

# Démarches concernant *Mon Compte Formation*



## Préambule

Avec *Mon Compte Formation*, le gouvernement souhaite **faciliter les processus de formation professionnelle**. Tout est donc **centralisé sur cette plateforme** en ligne depuis fin 2019. Le nombre d'acteurs a été réduit pour une gestion centralisée et simplifiée. L'offre, le financement, le contrôle et l'évaluation de la formation est donc beaucoup plus facile et vous avez accès à la formation beaucoup plus rapidement !

Pour obtenir des droits à la formation professionnelle, il suffit d'**avoir travaillé au moins 12 mois en France, peu importe sous quel statut. Vous ne perdez jamais vos droits**, que vous déménagiez ou changiez de statut professionnel ou d'emploi. Ils sont à vous et vous pouvez les utiliser **jusqu'au départ à la retraite**.

Votre compte formation est alimenté automatiquement **chaque année** au mois de mars, au plus tard avril. Si vous êtes déjà qualifié-e, vous gagnez 500 € par an, avec un plafond de 5 000 €. Les personnes non qualifiées cumulent 800 € par an et bénéficient d'un plafond de 8 000 €. Vous pouvez mobiliser vos droits même si vous êtes au chômage. Si vous travaillez au moins à mi-temps, vous cumulez autant de droits qu'un-e salarié-e à temps plein. Pour pouvoir disposer de ces droits il faut néanmoins créer son compte sur *Mon Compte Formation*.

← [Retour sur le site](#)



# 1 Quels sont mes droits *Mon Compte Formation* ?

## 1.1 Créer son compte sur *Mon Compte Formation*

Rendez-vous sur *Mon Compte Formation* via le lien suivant : [moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/inscription/inscription-local](https://moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/inscription/inscription-local)

Commencez par renseigner votre identité.

Numéro de sécurité sociale ?

Nom de naissance

Saisissez uniquement votre nom de naissance

→ CONTINUER

Munissez-vous de votre **numéro de sécurité sociale**. C'est par ces chiffres que le système vous reconnaîtra. Remplissez ensuite le **formulaire** de création de compte avec vos coordonnées (étapes 2 et 3), de votre qualification (étape 4), mot de passe (étape 5). Vous recevrez un code de confirmation par e-mail (étape 6). Consultez votre dossier courriers indésirables / spam au besoin (étape 6).

## 1.2 Consulter ses droits à la formation

Connectez-vous à votre compte via : [moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/compte-utilisateur/connexion](https://moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/compte-utilisateur/connexion)

Les conditions d'éligibilités au permis de conduire ont évolué : Si vous êtes déjà titulaire d'un permis de conduire du groupe léger, vous ne pouvez pas utiliser vos droits CPF pour l'achat d'une formation pour un permis du même groupe, pour plus d'information consultez notre article.

Vos données de connexion sont strictement personnelles, veillez à ne pas les communiquer à une autre personne.

Connexion FranceConnect+

Nouveau ! FranceConnect+ assure la sécurité de votre CPF grâce à l'Identité Numérique La Poste.

S'identifier avec FranceConnect+  
Qu'est-ce que FranceConnect+ ?

OU

Connexion avec vos identifiants

Numéro de sécurité sociale ?

Mot de passe

ME CONNECTER

MOT DE PASSE OUBLIÉ

Vous n'avez pas de compte ? CRÉER MON COMPTE



Votre solde s'affiche en bleu à gauche sous « **Consultez vos droits** ». Cliquez sur le solde pour en connaître les détails.



Vos droits formation   Rechercher une formation   Vos dossiers de formation   Conseils professioni

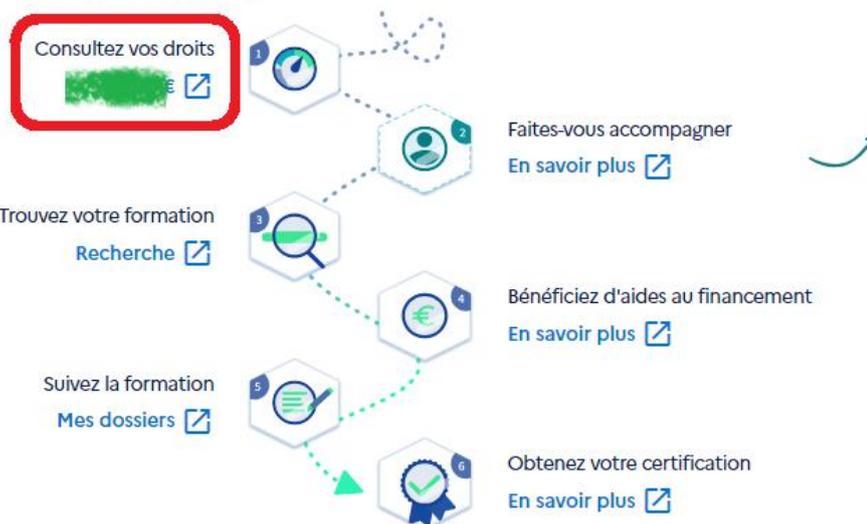


Vous avez entre 14 et 30 ans, découvrez les solutions pour préparer votre avenir.



## Développez vos **compétences**

Comment ça marche ?



← [Retour sur le site](#)